

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

---

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2229)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD25

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Beurain, M. Marchio,  
Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 15 :

1° Substituer au mot :

« potables »,

les mots :

« destinées à la consommation humaine » ;

2° Après le mot :

« polyfluoroalkylées »,

supprimer la fin de la première phrase.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier la rédaction de l'alinéa 15 et à reformuler l'alinéa en cohérence avec la rédaction de l'article L.1321-5 du code de la santé publique.